

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN COMMUNE DE BUHL

ARRETE MUNICIPAL N° 240/2022

Le Maire de la Commune de BUHL

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1;

VU le Code de la route :

VU le Code de la voirie routière ;

VU la demande de Mme Emma WAGNER en date du 12 septembre 2022, afin de faire stationner un camion-toupie, en occupant temporairement le domaine public au droit de sa propriété 8 rue des Vosges;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1er. Le vendredi 23 septembre 2022 de 8h00 à 12h00, Mme Emma WAGNER est autorisée à faire stationner un camion-toupie au droit de sa propriété sise 8 rue des Vosges ;

Article 2. Cette autorisation nécessitera les dispositions suivantes :

- stationnement : le stationnement de véhicule sera interdit à proximité du camion-toupie ;
- sécurité : le passage des piétons devra se faire par la voie d'en face. L'accès aux services de secours devra rester possible

Article 3. Déviation :

- La rue sera temporairement coupée à la circulation. Une déviation sera mise en place par la rue du Florival.
- Les riverains du 2 4 6 rue des Vosges et du 141 rue Florival seront autorisés à accéder à leurs propriétés/places des parking en contresens via la rue des Vosges.
- Article 4. La signalisation sera mise en place par les services techniques communaux.
- **Article 5.** Mme Emma WAGNER, occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 6. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 6: MM.

- le Maire de la Commune de Buhl,
- le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Guebwiller,
- le Commandant de la Brigade Verte de Soultz,
- le responsable des services techniques de la Commune de Buhl, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera

transmise à Mme Emma WAGNER, demandeur.

Fait à BUHL le 12 septembre 2022

Le Maire

Yves COQUELLE